



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 260113_006

OBJET : FINANCES : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – LOT N°1
« DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS » – AVENANT N°1

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TREIZE JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absent : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élu pour la session : Hervé LASSABLIÈRE

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation de la mairie,

Vu la délibération n°240227_011 du 27 février 2024 approuvant l'attribution du marché public de travaux de réhabilitation de la mairie et notamment le lot n°1 – « Désamiantage - Démolitions » à l'entreprise ARNAUD DEMOLITION.

Les travaux confiés à l'entreprise ARNAUD DEMOLITION dans le cadre de la réhabilitation de la mairie étant désormais achevés et afin de procéder à la réception définitive, il convient de fixer le coût final des prestations, en intégrant les ajustements intervenus en cours de chantier.

Certains travaux initialement prévus au contrat se sont avérés non indispensables.

Les articles de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) concernés par ces adaptations font l'objet des modifications détaillées ci-dessous :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
4.04	Cheminée démolie et évacuée par les agents des services techniques	u	-1	1500	-1 500,00
2.28	Zone centrale non bétonnée terre battue	u	-1	3108	-3 108,00
4.19	Démolition enrobé rouge réalisée par les agents des services techniques	u	-1	120	-120,00
TOTAL					- 4 728,00 €

La moins-value des travaux s'élève à – 4 728 € HT.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial ;

Considérant que certains travaux initialement prévus se sont avérés non indispensables et entraîne une moins-value d'un montant de – 4 728,00 € HT ;

Considérant que toutes les autres clauses et conditions du marché initial, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la mairie – lot n°1 « Désamiantage - Démolition » pour un montant de – 4 728 € HT ;
- **DIT** que le lot n°1 est porté à 242 008,13 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Hervé LASSABLIERE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

12 rue Armand Bazin
42140 CHAZELLES SUR LYON
Tél. 04 77 54 20 20
mairie@chazelles-sur-lyon.fr

B - Identification du titulaire du marché public

ARNAUD DEMOLITION

370 RUE ALBERT CAMUS
42350 LA TALAUDIERE

mhboute@arnaud-demolition.com

N° de siret : 39304057100027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Réhabilitation de la mairie

Lot n° 01 : DESAMIANPAGE - DEMOLITIONS

■ Date de la notification du marché public : **11/03/2024**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 246 736,13 €
- Montant TTC : 296 083,36 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux confiés à l'entreprise ARNAUD DEMOLITION, dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, sont désormais achevés. Afin de procéder à leur réception définitive, il est nécessaire de fixer le coût final des prestations, en intégrant les ajustements intervenus au cours du chantier.

Certains travaux initialement prévus au contrat se sont avérés non indispensables.

Les articles de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) concernés par ces adaptations font l'objet des modifications détaillées ci-dessous :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
4.04	Cheminée démolie et évacuée par les agents des services techniques	u	-1	1500	-1 500,00
2.28	Zone centrale non bétonnée terre battue	u	-1	3108	-3 108,00
4.19	Démolition enrobé rouge réalisée par les agents des services techniques	u	-1	120	-120,00
TOTAL					- 4 728,00 €

Ces adaptations du projet entraînent une moins-value de 4 728 euros hors taxes.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 728 €
- Montant TTC : 5 673,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -1.91621713 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 242 008,13 €
- Montant TTC : 290 409,76 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Chazelles sur Lyon, le

Monsieur Le Maire,
Pierre VERICEL

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)